

Décembre 2010

Québec, le 9 février 2011

Madame Angela Burgos
Directrice générale
Collège Centennial
3641, avenue Prud'homme
Montréal (Québec) H4A 3H6

Objet : Suivi d'évaluation du programme *Sciences humaines (300.A0)*

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 14 décembre 2010, la Commission a pris connaissance des mesures adoptées par le Collège Centennial pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Sciences humaines (300.A0)*.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait émis quatre recommandations au Collège : la première demandait au Collège de bien cerner, dans ses prochaines évaluations, à l'intérieur du devis, les problématiques du programme, de recueillir les données pertinentes et d'approfondir ses analyses de manière à bien déterminer les actions à mettre en œuvre pour corriger les problèmes observés; la deuxième voulait que le Collège s'assure du leadership pédagogique nécessaire, notamment pour que son programme prenne en charge l'ensemble des buts généraux, des objectifs et des standards tels que définis par le devis ministériel et pour que tous les intervenants connaissent le programme et se l'approprient collectivement; la troisième touchait les plans de cours du programme qui doivent répondre aux exigences réglementaires et à celles de sa PIEA; la dernière portait sur l'évaluation des apprentissages qui doit être faite conformément à sa PIEA, qu'elle atteste l'atteinte des objectifs selon les standards visés et qu'elle soit équivalente pour les différents groupes d'un même cours.

À la suite de l'analyse des documents transmis par le Collège, la Commission maintient l'ensemble de ses recommandations.

Ainsi, comme la première recommandation porte sur la démarche d'autoévaluation, le Collège devra y répondre lors de sa prochaine évaluation de programme.

Pour la deuxième recommandation, la Commission estime que les actions entreprises par le Collège, comme le recrutement de deux coordonnateurs (un pour la formation générale et un pour la formation spécifique) afin d'assurer la cohérence du programme, la

définition d'un profil de sortie et le perfectionnement de certains professeurs par le biais du programme *Performa*, sont susceptibles d'améliorer la qualité du programme, mais elles sont insuffisantes pour assurer le leadership pédagogique nécessaire, notamment à l'égard de la prise en charge de l'ensemble des buts généraux, des objectifs et des standards, tels que définis par le devis ministériel, et ne garantissent pas une appropriation collective du programme par l'ensemble des intervenants. D'ailleurs, les plans de cours et les évaluations finales de cours transmis par le Collège témoignent encore d'une prise en charge partielle des objectifs du programme et du manque d'ancrage de l'approche programme chez les enseignants. Il est également difficile d'établir un lien entre le profil de sortie proposé par le Collège et les objectifs des cours du programme.

Pour ce qui est de la troisième recommandation qui porte sur la conformité des plans de cours aux exigences réglementaires (RREC) et à celles de sa PIEA, la Commission a remarqué parmi les plans de cours transmis par le Collège que certains ne mentionnent pas l'ensemble des éléments de la compétence visée, ni l'ensemble des critères de performance du devis ministériel; de même que certains plans de cours n'indiquent pas les règles de participation aux cours comme le prescrit la PIEA du Collège.

En ce qui concerne la dernière recommandation relative à l'évaluation des apprentissages qui doit respecter la PIEA, attester de l'atteinte des objectifs et être équivalente pour les différents groupes d'un même cours, l'analyse des outils d'évaluation transmis par le Collège révèle que la majorité des évaluations ne sont pas synthèse, leur pondération est insuffisante (10 %, 15 % et 20 %) et leur niveau taxonomique est inadéquat pour attester de l'atteinte des objectifs selon les standards. Les documents transmis par le Collège n'ont pas permis à la Commission de vérifier l'équivalence des évaluations quand un cours est donné par plus d'un enseignant.

Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Collège, la Commission estime que le Collège devra veiller davantage sur la qualité du programme *Sciences humaines*. Elle s'attend de recevoir du Collège les suites appropriées qu'il aura apportées à ses recommandations.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président par intérim,

Michel Lauzière

c. c. M. Amir Shoham, directeur des études